

## partage d'un bien

Par **saboukali**, le **16/09/2004** à **20:47**

bonjour !

je voudrais avoir un petit renseignement sur l'évaluation d'un bien.

mes parents sont entrain de partager un terrain de plus de 1300m<sup>2</sup> avec une maison entre les huit enfants (on est 8 ) voilà les terrains dans les alentours coute entre 121 à plus de 150 € le m<sup>2</sup> plus la maison. Le notaire a évalué le bien à moins de 76000 €. d'autant plus que depuis cet estimation mes parents ont fait pour plus de 10000€ de travaux et d'autres travaux sont prévus.

N'y-a-t-il faute de la part du notaire qui a volontairement sous évaluer ce bien.

que puis-je faire ? merci

Par **jeeecy**, le **16/09/2004** à **23:08**

tu peux aller voir un autre notaire pour avoir une autre estimation.

Sinon tu peux retourner voir ton notaire en lui fournissant les informations que tu as recoltés sur le prix des terrains avoisinant  
peut-etre que ton notaire n'en avait pas connaissance

Par **Olivier**, le **16/09/2004** à **23:31**

faut pas embêter les notaires....

en fait dans le cas de l'évaluation de terrains, en général entre en compte ce qu'on appelle la valeur de convenance qui peut faire varier le prix du bien de manière assez significative (j'ai vu vendre un terrain qui valait environ 3000 francs pour dix fois son prix...)

donc cette valeur a ici pu entrer en ligne de compte dans les différentes évaluations qui, n'étant pas basées sur les mêmes critères, ont pu varier et ne sont donc pas comparables...

Mais je ne sais pas si la valeur de convenance joue dans le cadre de terrains bâtis, donc je te conseille d'en référer à un autre notaire et de comparer les estimations...